

Livry-Gargan, le 19 avril 2017

Le proviseur

Aux parents des élèves de Terminale



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**Lycée général et technologique
André BOULLOUCHE**
18 Bd Gutenberg
93190 LIVRY-GARGAN

<http://www.lyceeboullouche.com>

☎ 01 56 46 90 00
☎ 01 56 46 90 05

ce.0931585T@ac-creteil.fr

Madame, Monsieur,

Votre enfant est actuellement scolarisé en Terminale au lycée André BOULLOUCHE, cette note vous précise le **calendrier** des différentes opérations de fin d'année.

A. Suspension des cours

Le lycée étant centre d'examens pour le Baccalauréat et le BTS, les cours seront suspendus après la classe **pour tous les élèves le lundi 12 juin 2017 après les cours.**

La demi-pension restera ouverte jusqu'au 22 juin de 12 h 30 à 13 h 30. Les demi-pensionnaires peuvent accéder à la cantine tous les jours où ils subissent des épreuves écrites, quel que soit leur forfait.

**Epreuves écrites du baccalauréat. Du 15 au 22 juin 2017. Au lycée.
Résultats le 05 juillet 10h00. Dans le centre indiqué sur la convocation.**

B. Calendrier des conseils de classe :

Les conseils de classe se dérouleront entre le **31 mai et le 06 juin 2017**

Le calendrier précis sera disponible sur le site internet du lycée. <http://www.lyceeboullouche.com>

Ils seront l'occasion pour l'équipe pédagogique, en vue du baccalauréat, d'émettre un avis - « très favorable », « favorable », « doit faire ses preuves à l'examen » porté sur le livret scolaire.

C. Manuels scolaires

Votre enfant a bénéficié en septembre 2016 du prêt de manuels scolaires. Ils seront récupérés impérativement **le jeudi 28 ou le vendredi 29 juin 2017 (un planning précis sera diffusé).** Les élèves qui passeront au second groupe d'épreuves (rattrapage) pourront, s'ils le souhaitent, récupérer les manuels nécessaires le 05 juillet après-midi auprès de l'intendance du lycée.

Les livres doivent être rendus en bon état (aucune page manquante ou déchirée). Toute perte, ou dégradation rendant impossible la réutilisation du manuel, fera l'objet d'une facture de reversement à l'établissement. Les élèves doivent rendre également tous les documents et ouvrages empruntés au CDI. L'EXEAT, document indispensable aux inscriptions dans les filières sélectives post-bac, sera donné aux élèves à l'issue du ramassage des livres.

D. Affectation post-bac

Je vous rappelle qu'il est indispensable de suivre la procédure **d'Admission Post-Bac**. Dès le **8 juin**, les élèves devront **se connecter sur APB pour valider les réponses données** par l'application aux vœux et **se connecter** tant qu'ils n'auront pas répondu "oui définitif" à une proposition. <http://www.admission-postbac.fr/>

Trois phases de réponses APB :

- Première phase : le 08 Juin 14H / consultation et réponse jusqu'au 13 Juin 14H
- Deuxième phase : le 26 Juin 14H / consultation et réponse jusqu'au 1^{er} Juillet 14H
- Troisième phase : le 14 Juillet 14H / consultation et réponse jusqu'au 19 Juillet 14H

E. Echec à l'examen et doublement

Les élèves ayant échoué à l'examen doivent faire connaître au lycée leurs intentions en matière de doublement dès les résultats du baccalauréat connus. **Le 05 juillet AM.**

Pour les doublants de terminales, la réinscription s'effectuera entre le **06 et le 11 juillet 2017**. Si aucune demande n'a été faite le 11 juillet, le lycée ne pourra pas garantir de place aux élèves car celles-ci seront déclarées vacantes et mises à disposition des services académiques qui procédera à l'affectation d'autres élèves. Par ailleurs, un dossier de demande d'affectation peut également être donné aux élèves souhaitant redoubler dans un autre établissement.

Avec tous mes vœux de réussite à vos enfants pour le baccalauréat, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de toute ma considération.

Jean-Christophe Drappier



